



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion du : **Mardi 20 mai 2025**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN – PHASE 2**

##### **30072530 – STERIA / AS SALARIES EY du 14/12/2024 (R2)**

Lecture du mail du Parc du Tremblay.

La Commission fixe ce match au terrain 1 du parc du Tremblay le 22/05/2025 à 20h00.

##### **30072566 – BPCE / CHAPA BLUES du 05/04/2025 (R2)**

Lecture du mail du Parc du Tremblay.

La Commission fixe ce match au terrain 9 du parc du Tremblay le 21/05/2025 à 19h30.

#### **ENTREPRISE CRITERIUM SAMEDI APRES MIDI**

##### **28435942 – COMMERCANTS MASSY 1 / ENT EXPOGRAPH TROPI 1 du 24/05/2025**

Lecture du Mail de EXPOGRAPH VANVES.

La Commission rappelle qu'aucuns matchs ne peut se dérouler après la dernière journée de championnat.

##### **28435939 – AEROPORT PARIS AS 1 / PITRAY OLIER PARIS DU 17/05/2025 (R2-B)**

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe visiteuse. La Commission enregistre le forfait non avisé de cette équipe – 3 -ème forfait dans les 3 dernières journées.

La Commission enregistre le forfait général de Pitray Olier.

Conformément à l'article 23.6 du R.S.G. de la LPIFF, « *les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.* »

**28255732 – ELM LEBLANC FC 1 / GAZIERS PARIS AS 2 du 24/05/2025 (R2-C)**

Lecture mail Gaziers Paris AS 2. La Commission enregistre le forfait avisé de cette équipe – 1<sup>er</sup> forfait dans les 3 dernières journées.

**28255598 – ST GENEVIEVE ASL 1 / ORMESSON US du 24/05/2025 (R2-B)**

Lecture mail ORMESSON. La Commission enregistre le forfait avisé de cette équipe – 1<sup>er</sup> forfait dans les 3 dernières journées.